



L'ASCEE 65 et l'ASMA 65
vous invitent au

Challenge national de cyclisme de la FNASCEE

Site du Lac de GENOS LOUDENVIELLE
(Vallée du Louron)



21, 22 et 23 mai 2010



21, 22 et 23 Mai 2010

Challenge national de cyclisme

LOUDENVIELLE 65



Dossier d'inscription

Sommaire

- Le mot de la présidente de la FNASCEE
- Le mot de Monsieur Michel PELIEU
- Le mot du directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées
- Le mot du délégué régional Midi-Pyrénées
- Le mot des présidents de l'ASCEE 65
- Le mot du président de l'ASMA 65
- Présentation du site de GENOS LOUDENVIELLE
 - *Situation et accès*
 - *Accueil*
- Programme de la manifestation
- Programme des coureurs
- Règlement général
- Les parcours sportifs
- Bulletin d'inscription individuel
- Bulletin de réservation
- Fiche récapitulative des inscriptions

Le mot de la Présidente de la FNASCEE

Le département des Hautes-Pyrénées est un des hauts lieux du cyclisme : ses cols connus des passionnés de vélo comme l'Aubisque, le Tourmalet, l'Aspin et le Peyresourde pour ne citer que les plus célèbres. L'ascension du Hautacam est très prisée des organisateurs du Tour de France.

Les animateurs de plein air pourront aussi se ressourcer dans des sites prestigieux comme le site de Gavarnie, le parc national des Pyrénées. La ville de Lourdes a fait des Hautes-Pyrénées une renommée mondiale.

Alors, je ne peux que vous inciter à découvrir ou à redécouvrir ce département et profiter des circuits concoctés par l'ASCEE 65 pour ce challenge national de Cyclisme au Lac de Genos Loudenvielle qui, j'en suis sûre, raviront les sportifs et pour leurs accompagnateurs des visites de sites inédits. L'équipe de l'ASCEE 65 saura avec talent allier le sport et la gastronomie.

Je tiens à saluer Michel DAI-PRA, Claude MATHEBAT, Philippe DONGAY et l'équipe l'ASCEE 65 pour leur dynamisme et leur enthousiasme, qui se sont déjà manifestés à travers l'organisation de nombreux événements comme le challenge national de ski alpin à Saint Lary en 1973 et le challenge national de Rugby à Tarbes en 1997.

J'ai une pensée toute particulière pour Christian Larzabal qui est à l'origine de ce challenge. Rendons-lui hommage.

Je souhaite à tous les participants un très bon séjour dans les Hautes-Pyrénées.

Bien amicalement,

Joëlle GAU

Le mot de Monsieur Michel PELIEU

Maire de Loudenvielle, Conseiller Général du Canton de Bordères Louron, Vice Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées

C'est avec un très grand plaisir que Loudenvielle et la Vallée du Louron toute entière, accueilleront le challenge national de cyclisme les 21, 22 et 23 mai 2010 Trophée Christian LARZABAL.

La relation très forte entre le monde du Cyclisme et la Vallée du Louron, et plus particulièrement Loudenvielle et Génos, s'est renforcée au fil des années.

En effet, nous avons reçu le Tour de France en 1991, 1997, 2003 et 2007 ainsi que les Etapes Vélo Magazine, Mondovélo, La Route du Sud, le Tour des Pyrénées...

Nous sommes heureux de mettre à votre disposition nos installations ainsi que les moyens techniques et humains nécessaires à cet évènement.

La Vallée du Louron est une terre généreuse et conviviale et c'est dans cet esprit que nous accueillerons les participants venus de divers horizons.

En ma qualité d'ancien fonctionnaire de la DDE je m'attacherai à ce que nous soyons dignes de la confiance que nous ont accordée les organisateurs de cette manifestation en choisissant notre Vallée.

Ce sera aussi notre façon d'honorer la mémoire de Christian LARZABAL qui est à l'origine de ce choix.

Bienvenue à l'ASCEE 65 et l'ASMA, aux accompagnants, familles, amis, public, je souhaite bon courage aux participants.

Le mot du Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées

Le départ de Christian Larzabal en mars 2009 a suscité une grande émotion dans notre communauté de travail, et bien évidemment au sein de l'ASCEE 65 dont il était le Président emblématique et apprécié de tous.

Une nouvelle page s'ouvre pour l'ASCEE, associée à l'ASMA, avec l'organisation du Challenge national de cyclisme sur le site exceptionnel de Loudenvielle, au pied des cols d'Azet et de Peyresourde.

Cet événement majeur pour nos mouvements associatifs se déroulera le 22 mai 2010. La convivialité et l'amitié seront bien sûr au rendez-vous de cette manifestation à laquelle je tiens à m'associer personnellement, comme au nom de la Direction.

Je suis certain que les équipes de l'ASCEE et de l'ASMA mettront tout en œuvre pour une pleine réussite de ce challenge. Nous aurons ainsi tous à cœur de réserver le meilleur accueil aux participants et de leur faire découvrir et partager les joies et richesses de nos sites, nos espaces naturels et de notre culture pyrénéenne.

Venez nombreux le 22 mai pour participer ou encourager les cyclistes qui vont souffrir sur nos reliefs pyrénéens.

Le mot du Délégué Régional des ASCEE de Midi-Pyrénées

C'est avec un très grand plaisir que j'ai enregistré la candidature de l'ASCEE des Hautes-Pyrénées pour l'organisation du Challenge National de Cyclisme à la fin du mois de mai 2010. En tant que Délégué Régional, je ne peux que me réjouir de cette initiative.

En effet, ce département de montagne est incontournable, chaque année, pour les coureurs cyclistes du Tour de France, avec des étapes célèbres ayant glorifié aussi bien de brillants maillots jaunes que d'anonymes équipiers. De plus, ce challenge a été impulsé par le regretté Christian Larzabal, un ami de 30 ans, passionné de rugby et de vélo. Je suis persuadé que de là-haut, il ne manquera pas une miette de la course et observera attentivement les difficiles ascensions.

Connaissant les talents d'organisation des membres de cette association dynamique, l'ASCEE 65 va nous montrer qu'elle sait se mobiliser pour un sport qui lui est cher, en faisant de cette amicale compétition, une rencontre conviviale.

Celle-ci se déroulera à Loudenvielle, petit village de près de 300 habitants, situé à 1000 m d'altitude, qui abrite le centre thermo-ludique Balnéa, grâce à une source d'eau chaude sulfurée ; cette source, qui jaillit d'un pic frontalier, est reconnue pour ses vertus rhumatologiques, respiratoires et dermatologiques.

Vous pourrez aussi apprécier, à proximité immédiate, le lac de Génos-Loudenvielle.

Je suis persuadé que ce traditionnel rendez-vous des cyclistes sera une grande réussite car ce sport, pratiqué dans tout l'hexagone, draine généralement de nombreux participants hommes et dames.

Alors, Mesdames et Messieurs les cyclistes, pédalez sans modération, oxygénez vous et profitez de ce site exceptionnel et de ses magnifiques paysages.

Le Délégué Régional des ASCEE de Midi-Pyrénées

Michel Pistouiller

Le mot des Présidents de l'ASCEE 65

Quatre ans se sont déjà écoulés depuis notre déplacement mémorable en Bretagne. Les organisateurs se rappellent de notre arrivée dans un bus aux couleurs de l'orchestre Joël LEAD (Joël POLI, notre chauffeur, directeur sportif). Les cyclistes de l'ASCEE 65, emmenés par Christian LARZABAL (notre Président) et Jacques FALLIERO avaient marqué la course, et nos hôtes n'avaient dû leur salut pour la victoire dans le challenge par équipes, qu'à la performance de quelques individualités.

Deux ans plus tard, rendez-vous dans la Haute-Vienne. Nos performances individuelles furent remarquables et la victoire pour le challenge par équipe, ne nous échappa que par une défaillance du logiciel informatique de l'ASCEE 87.

Les vainqueurs de ce jour (encore le Morbihan) saluèrent notre sportivité et s'accordèrent à reconnaître que ce trophée devait revenir dans les Pyrénées.

La logique voulait qu'il y ait une revanche sur nos terres.

Ces performances, les sollicitations diverses et l'envie de notre section vélo font que nous serons les organisateurs de ce challenge 2010.

L'équipe de l'ASCEE 65 et l'ASMA 65 vont tout mettre en œuvre pour que la réussite de ce challenge soit totale.

Nous vous accueillerons sur le site de Loudenvielle, un des joyaux de nos Pyrénées, site prestigieux de la petite reine puisque l'arrivée des épreuves se jugera sur la ligne d'arrivée empruntée par le Tour de France.

Le circuit emprunte la route autour du lac au pied des stations du Val Louron et Peyragudes et vous pourrez profiter du centre de Balnéa.

Le Conseil général des Hautes-Pyrénées sera un partenaire très précieux. Et nous pouvons déjà remercier Monsieur Michel PELIEU, vice Président du Conseil Général 65, et élu de la vallée, pour son aide et implication personnelles et son entier soutien à cette manifestation.

Toute cette organisation est surveillée d'en haut par Christian LARZABAL, notre Président de cœur de l'ASCEE 65, disparu sur la route en mars 2009. Il ne pourra défendre son titre acquis avec panache à CHALUS.

C'est pourquoi le trophée du challenge par équipe gravé à son nom, rappellera sa mémoire. Pour lui, la fête doit être totale et nous mettrons tout en œuvre pour contribuer à la réussite de cet évènement.

Alors bienvenue à vous toutes et tous et que le sport et la convivialité soient rois.

Les présidents de l'ASCEE 65

*Michel DAI-PRA
Claude MATHEBAT*

Le mot du Président de l'ASMA 65

Avec la fusion du MAAP et du MEEDDM c'est tout naturellement que l'ASCEE 65 et l'ASMA 65 se sont associées pour organiser des manifestations communes.

Pour l'organisation de ce challenge national de cyclisme, l'ASMA 65 fera son maximum pour aider l'ASCEE 65 pour que cette journée soit une belle réussite.

Sur ce site exceptionnel de LOUDENVIELLE, venez nombreux partager un moment fort de sport et de convivialité.

Le Président de l'ASMA 65

Présentation du site de Loudenvielle



La Vallée du Louron donne des couleurs à votre été

Tout à coup les montagnes s'entrouvrent et révèlent une vallée. C'est là, en arrivant au coeur des Pyrénées Centrales, entre Luchon et Saint Lary, que votre quête de dépaysement s'arrête. Devant vous, les Pyrénées révèlent un joyau de pureté, un ravissement des sens. Vous êtes dans la Vallée du Louron, véritable parenthèse d'humanité, de douceur et de découvertes pour toute la famille.

Préservée tout en étant innovante, elle a gardé le charme et l'authenticité de ses 15 villages de caractère qui entourent le lac de Génos Loudenvielle, tout en développant des activités ludiques et des services de qualité.

Riche d'une histoire millénaire, et d'un patrimoine exceptionnel récemment labellisé « Pays d'Art et d'Histoire », la Vallée du Louron s'inscrit également de plein pied dans le XXIème siècle, avec des équipements touristiques particulièrement modernes, tel Balnéa, pionnier des espaces de relaxation en eau thermale dans les Pyrénées...



● Carte Multiloisirs

Fidèle à sa réputation d'avant-garde, la Vallée du Louron **innove** cet été dans les Pyrénées, avec la création de la « Carte Multiloisirs ».

The image shows a registration form for the 'Carte Multiloisirs'. It includes fields for 'Nom, prénom père', 'Nom, prénom mère', 'Prénom enfant', 'Prénom enfant', and 'Valable de' to 'au'. There is also a small disclaimer at the bottom: 'Carte exclusivement personnelle, des copies d'identité pourront être effectuées. En cas de fraude, la carte sera immédiatement retirée.'

Destinée à baisser le coût des vacances pour les familles, cette carte hebdomadaire va transformer la vallée en un véritable complexe d'activités, certaines gratuites (**accès illimité au complexe nautique Ludéo** du lundi au vendredi), et beaucoup d'autres avec des réductions significatives (baptêmes en parapente, parcours suspendu, découvertes naturalistes et/ou culturelles...).

Cette carte proposée par la centrale de réservations, en complément de la location d'un hébergement pour 31€ la semaine seulement pour une famille de 4 personnes, soit moins de 8 Euros par personne.

● Parcours de « swin golf »

Un parcours de « swin golf » 9 trous sera mis en place autour de Balnéa et du lac de Génos Loudenvielle à partir de juillet 2009.

Le **swin golf** est une variante du golf. Il se pratique sur des terrains rustiques avec une seule canne à trois faces et une balle molle de même poids qu'une balle de golf, mais plus grosse. Pour le débutant, le « swin » présente plusieurs avantages par rapport au golf traditionnel :

- Le tarif est accessible au plus grand nombre. L'accès au parcours sera libre, et l'équipement loué pour un prix attractif.
- L'accès au parcours est immédiat après une courte initiation, à partir de 8 ans

● Nouvelle brochure

En complément du nouveau site internet, l'Office du Tourisme vient de créer un « **Carnet de Voyage** » destiné à mieux positionner la Vallée du Louron en tant que destination touristique. Bien plus qu'une simple brochure d'information, ce document, conçu comme un livre que l'on pourra conserver, fait la part belle aux textes et aux images, et s'affiche en rupture par rapport à la communication papier traditionnelle.



● Résidence Prestige « les Jardins de Balnéa »

Le premier août ouvrira la Résidence Lagrange Prestige « **les Jardins de Balnéa** ». Cette résidence haut de gamme, conçue par l'architecte de renommée internationale Xavier Bohl, comptera environ 70 appartements mis à la location, à la semaine comme en cours séjour. Des prestations hôtelières seront également proposées, ainsi que des séjours « bien être » avec des soins au complexe Balnéa, distant d'à peine 300 m.

A voir, à faire

- De nombreuses activités **au bord du lac de Génos-Loudenvielle** :
 - Ludéo : piscine en plein air avec toboggans ;
 - Pédalos, canoë ;
 - « Ludic Park » : quads, poneys, jeux gonflables ;
 - Parcours suspendu dans les arbres, circuits de tous niveaux, saut à l'élastique ;
 - Parapente et deltaplane ;
 - VTT et Déval' Bike
- **Balnéa**, 1^{er} espace de détente en eau thermale des Pyrénées françaises, pour des moments de relaxation et de bien être tout au long de l'année.



Saut à l'élastique face au lac



Lac de Génos Loudenvielle



Parapente sous le pic de Hourgade

- **Télesiège des Myrtilles à Val Louron** : porte d'entrée sur de magnifiques paysages et des randonnées de tous niveaux, facile et familiale vers le Lac de Sarrouyes, plus sportive vers les Pics d'Estos et de Sarrouyes.
- **Le Moulin de Saoussas**, son plan d'eau pour pêcher les truites et ses animaux de basse-cour.
- **L'Arixo**, lieu de mémoire interactif (villages, savoirs faire, art religieux, soirées contées...).
- **Pêche** dans la Neste du Louron et les Lacs (Avajan, Génos Loudenvielle, lacs d'altitude)
- **Balades patrimoine** à la découverte des villages et de leurs églises romanes dont 3 sont classées.
- De nombreux **sentiers de randonnée** tracés ou balisés ; sentier d'interprétation dans la Haute Vallée du Louron classée jusqu'à la frontière espagnole ; des sentiers balisés de VTT...
- Des **artisans producteurs** de produits authentiques et savoureux (miel, fromages...).



Eglise Saint Calixte



Complexe Ludéo



Situé au bord du lac de Génos Loudenvielle, Balnéa est le premier espace de relaxation et de soins en eau thermale des Pyrénées françaises, avec plus de 130.000 entrées par an. (www.balnea.fr).

BALNEA, le centre de Balnéothérapie en eau thermale de la Vallée du Louron, propose un pèlerinage aux sources, à la redécouverte des vertus immémoriales de l'eau qui soigne le corps et l'âme. En effet, la montagne a glissé dans sa corbeille de naissance son plus beau trésor : une eau naturellement chaude, chargée de précieux oligo-éléments, et aujourd'hui captée au dessus des Bains de Saoussas.

Alors, imaginez un lieu où se conjuguent en toute harmonie l'eau, la lumière et la pierre sous l'oeil bienveillant du massif du Hourgade, un lieu où le temps et l'espace ont changé de dimension et vous invite à vous détendre. Ce lieu, c'est BALNEA, où 3 espaces vous attendent :

Espace Romain, centre de détente et de bien être par excellence : Un univers de pierre, de bois, de verre, avec une vue directe sur la montagne Pyrénéenne. Calme, sérénité, et ressourcement sont les maîtres mots de cet espace réservé aux adultes et aux enfants de plus de 12 ans.

Espace Amérindien, où le bien être se partage en famille : Un espace ludique dans un décor original de bois massif inspiré des huttes Hoogan des indiens d'Amérique du Nord. Ouvert à tous, l'espace Amérindien est un espace idéal pour venir se ressourcer et partager un moment de détente en famille.

Espace Tibétain, temple de l'harmonie : Cet espace invite à prendre soin de son corps grâce à sa multitude de soins personnalisés.



Espace Amérindien



Espace Tibétain



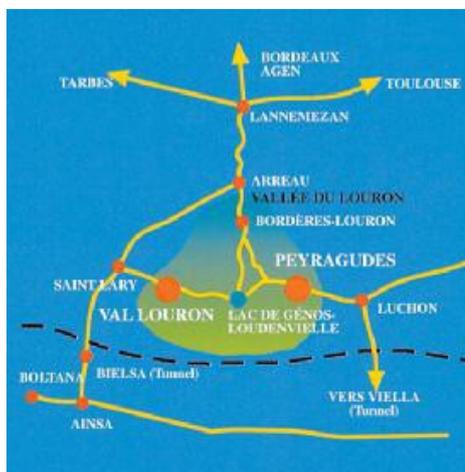
Espace Romain

La centrale de réservations de la Vallée du Louron propose de nombreux séjours « **Tout compris** », bâtis autour de la thématique du Bien-être, pour un week-end, une semaine ou plus, en solo, en duo, en famille ou en groupe.

En pièce jointe les fiches produits correspondant à ces courts séjours « bien être »

Accès

La vallée du Louron (Loudenvielle) est située à 73km de Tarbes, 160km de Toulouse et 41km de Lannemezan, lieu de passage de l'autoroute A64 (Atlantique – Méditerranée).



2.1. Desserte routière

En provenance de Paris.

Autoroute A10 Paris – Bordeaux – Agen puis RN21 par Auch jusqu'à Lannemezan, puis RD929 de Lannemezan à Arreau et RD618 de Arreau à Loudenvielle.

En provenance de Toulouse.

Autoroute A64 Toulouse – Lannemezan ou RN20, puis RN117 puis RD929 de Lannemezan à Arreau et RD618 de Arreau à Loudenvielle.

2.2. Desserte ferroviaire

- Gare SNCF de Lannemezan (TGV Atlantique Paris – Tarbes) puis correspondance pour Lannemezan. Seule la liaison Lannemezan – Arreau est assurée par autobus SNCF.
- Gare SNCF de Luchon (trains directs Paris – Luchon). Il n'existe pas de liaison SNCF entre Luchon et la Vallée de Louron.

2.3. Desserte aérienne

Depuis Loudenvielle, l'aéroport de Tarbes Ossun Lourdes est situé à 81km

L'aéroport de Toulouse Blagnac est situé à 165 km

Les trajets aéroports Loudenvielle → Lourdes et Loudenvielle → Toulouse – Blagnac s'effectuent par la route respectivement en 1 heure et 1 heure 45 mn environ.

Contacts : Nicolas MARTIN
Directeur Office du Tourisme Vallée du Louron
Tel : 05 62 99 95 35 / 06 07 27 72 05
nicolas.martin@vallee-du-louron.com
www.vallee-du-louron.com

HÉBERGEMENT

DANS LA RESIDENCE DE PLEIN AIR : **LA VACANCE PÈNE BLANCHE .**



EN MOBILHOME 4/8 PLACES

André Trigano ou homeflower

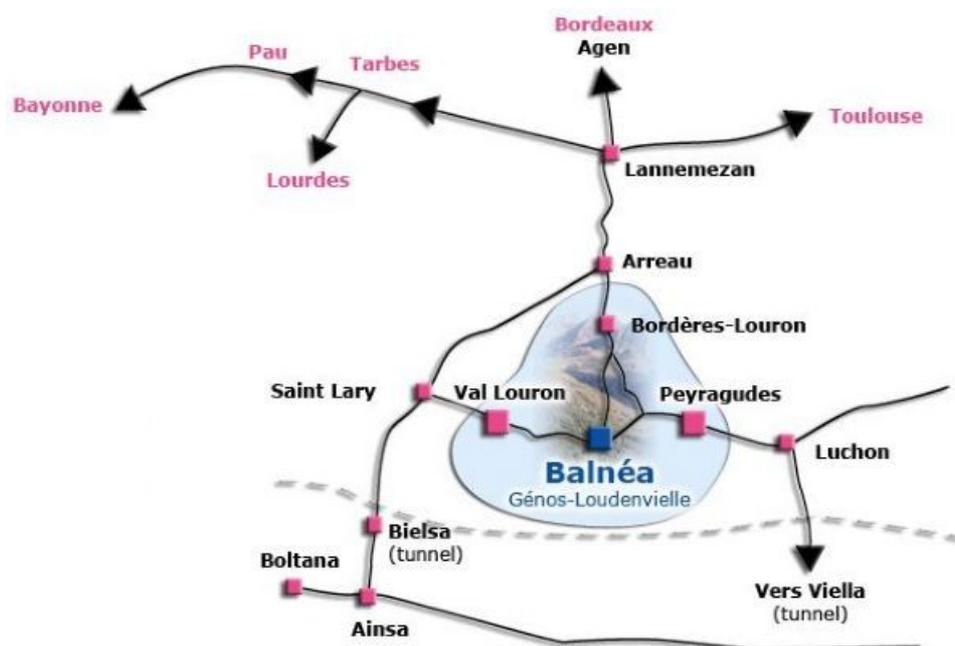
Avec vue imprenable sur la vallée du Louron

La salle d'animation

Le structure de Balnéa dispose d'une grande salle de réception. Elle accueillera toute la réception pour la remise des récompenses lors du protocole, ainsi que la soirée festive du samedi et l'accueil des participants le vendredi.

L'accès au Site Balnéa Génos Loudenvielle

Le site de Balnéa Génos Loudenvielle est situé à environ 80 km de Tarbes, au nord du département des Hautes-Pyrénées.



Programmation de la manifestation

vendredi 21 mai 2010

A partir de 17 h 00 :

- accueil des participants, centre balnéa
- vérification des inscriptions et des licences
- installation en hébergements

19 h 00 : pot de bienvenue salle d'animation

20 h 30 : dîner servi dans le centre balnéa

samedi 22 mai 2010

A partir de 6 h 30 : petit-déjeuner

09 h 00 : départ de la course catégorie non licencié

11 h 30 : déjeuner salle de restauration

15 h 00 : départ de la course catégorie licencié

19 h 00 : proclamation des résultats – remise des récompenses

A partir de 20 h 00 : vin d'honneur suivi du dîner de clôture dansant

dimanche 23 mai 2010

De 7 h 00 à 9 h 00 : petit-déjeuner servi salle de restauration

A partir de 8 h 00 : libération des hébergements

Des **activités sécurité routière** se dérouleront pendant la journée du samedi

Les épreuves sportives

Les départs et les arrivées des épreuves se feront à Loudenvielle.

L'avantage est d'offrir à tous les participants un lieu unique pour l'hébergement, la restauration et les épreuves.

Site départ

Samedi matin : épreuve des non licenciés sur le circuit d'environ 5 km à parcourir plusieurs reprises.

Samedi après-midi : épreuve des licenciés sur le même circuit.

Le challenge accueille les catégories jeunes, dames, séniors, vétérans et masters.

Règlement

I - Organisation générale

Article 1 - Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération nationale des ASCEE, le challenge national de cyclisme se déroulera les 21, 22 et 23 mai 2010 sur le site du lac de Loudenvielle.

Article 2 – Qualification

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable. L'ASCEE organisatrice se réserve toutefois le droit de limiter le nombre de participants par ASCEE en fonction des capacités d'hébergement afin de garantir la participation minimum de toute ASCEE.

Article 3 - Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance. Cette dernière devra mentionner :

- X la non contre-indication à la pratique du cyclisme,
- X l'affiliation,
- X l'identité,
- X le n° de la carte d'adhérent ASCEE, à jour de la cotisation 2010.

En outre, devra être joint à cette liste :

- X soit la copie du certificat médical daté de l'année civile en cours ;
- X soit la copie de la licence de la fédération sportive de tutelle datée et signée par un médecin ;
- X soit la copie de la carte d'adhérent ASCEE datée et signée par un médecin.

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du président de l'ASCEE participante.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne peut prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la Commission Permanente des Sports (CPS) de la FNASCEE. Celui-ci devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE correspond à la liste signée par le président de cette dernière. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité. Il collectera ensuite les cartes ASCEE munies du timbre 2010 et l'original du certificat médical ou de la licence de l'année 2010 autorisant la pratique du cyclisme.

Les documents originaux sont remis aux participants à l'issue du challenge.

Le membre de la CPS consignera dans un rapport écrit les faits qu'il aura constaté et le transmettra au comité d'organisation. A son retour du challenge, il en enverra un exemplaire au président de la FNASCEE ainsi qu'au vice-président chargé des affaires sportives.

Article 4 - Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée de la manifestation. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du cyclisme et de contrôler tous ces documents.

Il est constituée de la façon suivante :

- X le VP sports de l'ASCEE organisatrice
- X un responsable de l'activité de l'ASCEE organisatrice
- X le délégué régional ou un représentant
- X un membre du comité directeur de la FNASCEE (*ce dernier ayant voix prépondérante en cas de litige*)
- X un représentant de la la commission permanente des sports

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se limitera à informer et

à conseiller cette commission en cas d'incident. Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la FNASCEE prennent seuls leur décision. Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 5 – Détermination des dossards

L'affectation des dossards sera effectuée avant le challenge par le comité d'organisation.

Article 6 – Participants autorisés

Les cyclistes titulaires d'une licence FFC, FSGT et UFOLEP sont considérés comme licenciés

Sont admis à participer les adhérents des associations affiliées à la FNASCEE, à savoir :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM [\[1\]](#)) et du MAP, qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents adhérents de l'ASCEE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la mer, le cas échéant) ;
- les agents du MEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle.
- les agents du MEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement [\[2\]](#);
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- les enfants de l'adhérent employé dans un service du MEEDDM sans limitation d'âge [\[3\]](#);
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement, du MEEDDM et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui ont travaillé dans les DDEA et qui ont été adhérents de l'ASCEE durant leur activité ;

[\[1\]](#) en cas de changement de dénomination du ministère, cela induit implicitement les agents qui dépendent de ce nouveau ministère

[\[2\]](#) comprend les agents transférés au conseil général dans la mesure où les statuts de l'ASCEE participantes les prévoient

[\[3\]](#) Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénoms

[\[4\]](#) On entend par extérieur toute personne n'ayant jamais travaillé au MEDDM ou à l'ex ministère de l'Équipement

II – Déroulement des épreuves

Article 7 – Définition des épreuves

Les 2 épreuves se dérouleront sur le site de Loudenvielle sur circuit où seront donnés les départs et arrivées. Les épreuves seront réparties en deux courses dont la distance est indiquée ci après suivant les catégories. Les catégories sont définies dans l'article 9 – catégorie des participants.

Course n°1 le samedi 22 Mai 2010 matin :

Catégorie n° 1	Jeune homme non licencié	9 tours	45 kilomètres
Catégorie n° 2	Jeune dame non licenciée	7 tours*	35 kilomètres*
Catégorie n° 5	Senior homme non licencié	15 tours	75 kilomètres
Catégorie n° 6	Senior dame non licenciée	11 tours*	55 kilomètres*
Catégorie n° 9	Vétéran 1 homme non licencié	13 tours	65 kilomètres
Catégorie n° 10	Vétéran 1 dame non licenciée	11 tours*	55 kilomètres*
Catégorie n° 13	Master homme 1	11 tours	55 kilomètres
Catégorie n° 14	Master dame 1	9 tours*	45 kilomètres*
Catégorie n° 15	Master homme 2	11 tours	55 kilomètres
Catégorie n° 16	Master dame 2	9 tours*	45 kilomètres*
Catégorie n° 19	Tandem mixte	9 tours	45 kilomètres

Course n°2 le samedi 22 Mai 2010 après-midi :

Épreuve des licenciés avec départ à 15 h.

Catégorie n° 3	Jeune homme licencié	11 tours	55 kilomètres
Catégorie n° 4	Jeune dame licenciée	9 tours*	45 kilomètres*
Catégorie n° 7	Senior homme licencié	17 tours	85 kilomètres
Catégorie n° 8	Senior dame licenciée	13 tours*	65 kilomètres*
Catégorie n° 11	Vétéran 1 homme licencié	15 tours	75 kilomètres
Catégorie n° 12	Vétéran 1 dame licenciée	11 tours*	55 kilomètres*
Catégorie n° 17	Vétéran 2 homme licencié	11 tours*	55 kilomètres*
Catégorie n° 18	Vétéran 2 dame licenciée	9 tours*	45 kilomètres*

Article 8 – Déroulement des épreuves

Le ravitaillement en cours d'épreuve sera autorisé. En cas de problème mécanique les concurrents devront faire la réparation eux-mêmes. Les aides telles que poussettes, rétro poussettes ou autres aides apportées par un concurrent, un véhicule ou un spectateur sont interdites. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé sur les parcours.

L'ASCEE 65 se réserve la possibilité de modifier le nombre de tours parcourus en fonction des aléas météorologiques ou pour toute autre raison de dernière minute.

Chaque concurrent sera muni d'une puce pour le comptage qu'il devra porter lors de l'épreuve. Les puces seront restituées à la fin de l'épreuve dans un stand prévu à cet effet. Pour les puces non rendues, l'ASCEE 65 facturera celle-ci à l'ASCEE d'origine du concurrent à hauteur de 100€ l'unité. Même traitement pour tout dossard non restitué.

Pour la sécurité de la course, un véhicule de l'organisation ouvrira la route.

Article 9 – Catégorie des participants

Le challenge est ouvert aux cyclistes remplissant les conditions de l'article 2 et âgés d'au moins 15 ans à la date du challenge. Ils sont répartis ainsi :

Catégorie n° 1	Jeune homme non licencié	15 à 20 ans
Catégorie n° 2	Jeune dame non licenciée	15 à 20 ans
Catégorie n° 3	Jeune homme licencié	15 à 20 ans
Catégorie n° 4	Jeune dame licenciée	15 à 20 ans
Catégorie n° 5	Senior homme non licencié	21 à 40 ans
Catégorie n° 6	Senior dame non licenciée	21 à 40 ans
Catégorie n° 7	Senior homme licencié	21 à 40 ans
Catégorie n° 8	Senior dame licenciée	21 à 40 ans
Catégorie n° 9	Vétéran 1 homme non licencié	41 à 50 ans
Catégorie n° 10	Vétéran 1 dame non licenciée	41 à 50 ans
Catégorie n° 11	Vétéran 1 homme licencié	41 à 50 ans
Catégorie n° 12	Vétéran 1 dame licenciée	41 à 50 ans
Catégorie n° 13	Master homme 1	51 à 60 ans
Catégorie n° 14	Master dame 1	51 à 60 ans
Catégorie n° 15	Master homme 2	61 ans et plus
Catégorie n° 16	Master dame 2	61 ans et plus
Catégorie n° 17	Vétéran 2 homme licencié	51 ans et plus
Catégorie n° 18	Vétéran 2 dame licenciée	51 ans et plus
Catégorie n° 19	Tandem mixte	45 et +

IMPORTANT : La catégorie TANDEM ne rentrera pas dans le classement par équipes

Les mineurs non accompagnés de l'un de leurs parents devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer à l'épreuve.

LICENCES : les licences retenues sont celles des clubs ou associations à caractère de compétition (ex FFC). Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route lors des échauffements comme pour se rendre sur le lieu des épreuves.

Le respect de l'environnement devra être une priorité pour les participants, les déchets de quelque nature que ce soit seront centralisés au point de récolte mis en place par l'organisation. Tout contrevenant sera exclu de la compétition en cas de non respect de cette mesure.

Article 10 – Obligations des participants

Le port du casque, avec jugulaire fermée, est obligatoire pour participer au challenge. Le vélo devra être en bon état de marche : le comité d'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'une des épreuves si elle juge que le matériel n'est pas satisfaisant (freins...).

Les participants et les accompagnateurs auront une tenue et un comportement corrects en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacle, allocution, distribution des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 11 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

Article 12 – Contrôles

Des commissaires chargés de veiller à la régularité des épreuves seront disposés le long du parcours.

Article 13 – Classement des participants

Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue des courses par catégorie.

Le classement par équipe sera établi en comptabilisant le nombre de points obtenus par les deux meilleurs coureurs dans leur catégorie suivant le tableau ci dessous:

1er	50 pts	6ème	22 pts	11ème	12 pts
2ème	40 pts	7ème	20 pts	12ème	10 pts
3ème	30 pts	8ème	18 pts	13ème	8 pts
4ème	25 pts	9ème	16 pts	14ème	6 pts
5ème	24 pts	10ème	14 pts	15ème	4 pts

Article 14 – Réclamations

Le classement est mis à la connaissance des participants avant la promulgation des résultats. Les participants peuvent émettre des réclamations au plus tard un quart d'heure avant que la remise des prix. Passé ce délai, les résultats sont officiellement communiqués aux compétiteurs et plus aucune réclamation ne sera acceptée concernant les résultats ou le classement du challenge.

Les litiges d'ordre financier seront examinés par l'ASCEE 65 après le challenge et ne concernent pas la FNASCEE.

Article 15 – Récompenses

Chaque vainqueur par catégorie se verra remettre un maillot tricolore.

L'ASCEE ayant obtenue le plus grand nombre de points tel que défini à l'article 13 sera déclarée première du classement par équipe et se verra décerner *le trophée FNASCEE- Christian Larzabal ancien président de l'ASCEE 65 disparu en 2009.*

L'ASCEE déclarée deuxième du classement par ASCEE défini à l'article 13 se verra décerner l'assiette du ministre qui sera remise par le représentant de la DDT.

L'ASCEE présentant le plus grand nombre de participants sportifs recevra un trophée de la FNASCEE (est exclue l'ASCEE organisatrice) qui sera remis par le représentant de la commission permanente des sports. En cas d'égalité, il sera attribué à l'ASCEE la plus éloignée.

Par ailleurs, des coupes, médailles et récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.

Au maximum, les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Article 16 – Pénalités et sanctions

Pour le cas de discipline sportive qu'il aura à examiner, le comité d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité préalablement définie par lui un concurrent dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, le comité d'organisation pourra exclure du challenge le ou les concurrent(s) fautif(s). Enfin, les sanctions prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises par la Fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur). Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

Article 17 – Assurances

La fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en «

individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les vélos et leurs équipements. Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages son matériel pouvant être causés par une chute, ou vol etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine. En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement signé.

Article 18 – Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérant en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à la diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Article 19 - Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous formes de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privée. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération. **Le fait de s'inscrire signifie l'acceptation de cet article dans ces conditions.**

Article 20 – Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCEE 65 organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

Article 21 – Désistement

Toute demande de remboursement en cas de désistement éventuel ne pourra être prise en compte au delà du 30 avril 2010. Avant cette date, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription de départ.

Article 22 – Responsabilité des Présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.

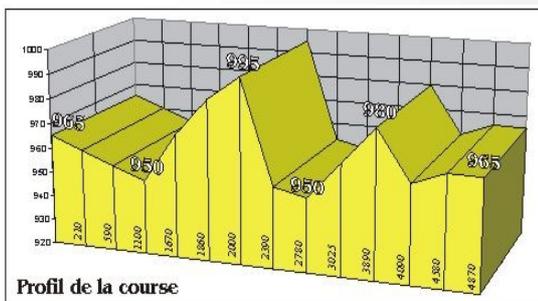
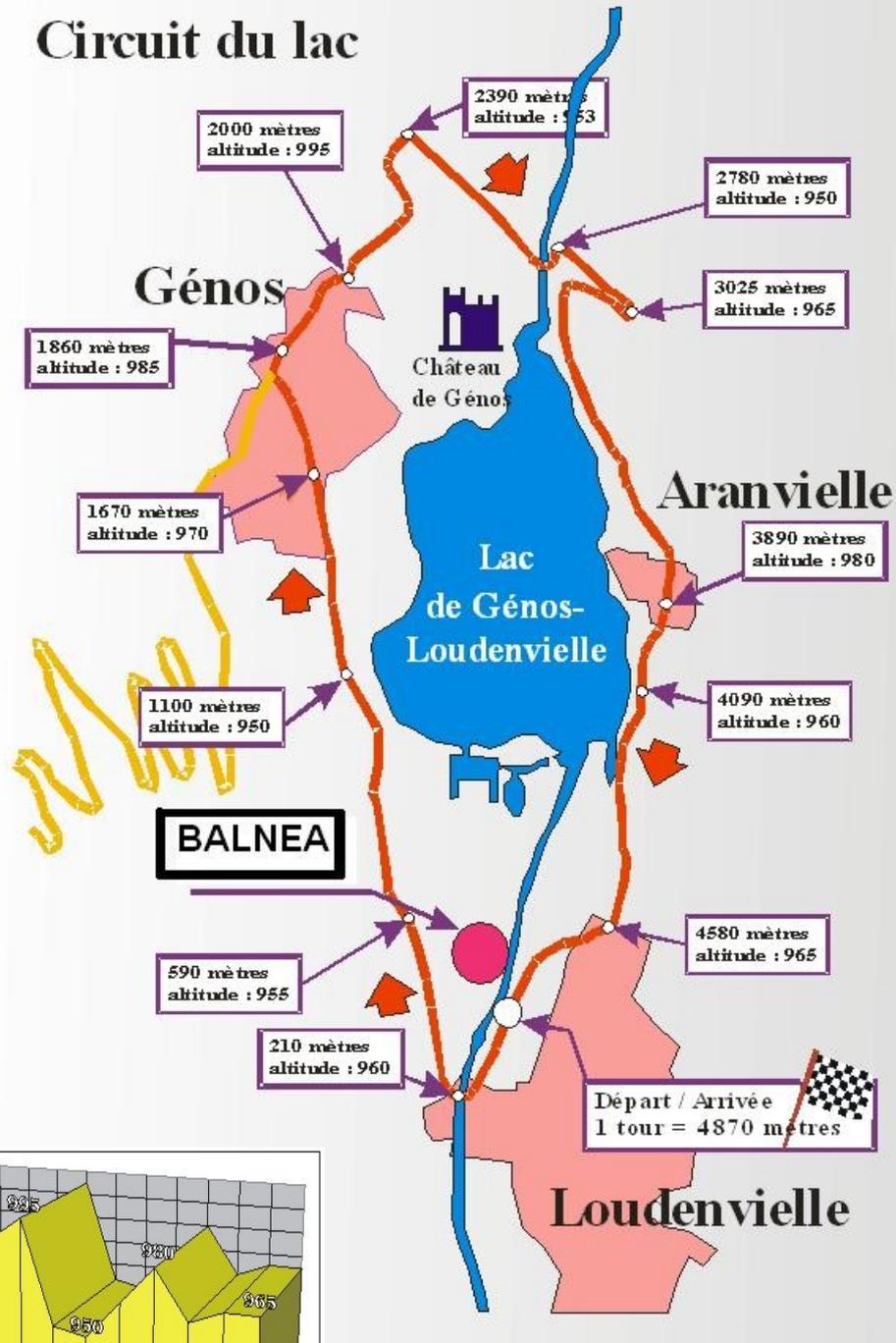
Article 23 – Soins – Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à de soins donnés par des professionnels de santé.

Une fiche sanitaire est jointe au dossier d'inscription. Elle est confidentielle et a pour but de faciliter les soins pour les personnels médicaux. Il est fortement conseillé de la remplir et de la mettre dans une enveloppe fermée qui sera remise soit à une personne de l'équipe, soit au représentant de la CPS.

Plan et profil du circuit

Circuit du lac



Inscriptions

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE
à retourner pour le :
30 Avril 2010 délai de rigueur

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **Service :** _____

Adresse : _____

ASCEE n° : _____ **N° de carte d'adhérent ASCEE :** _____

Participera à la course :

- Catégorie n°1 Jeune homme non licencié 15 à 20 ans
- Catégorie n°2 Jeune dame non licenciée 15 à 20 ans
- Catégorie n°3 Jeune homme licencié 15 à 20 ans
- Catégorie n°4 Jeune dame licenciée 15 à 20 ans
- Catégorie n°5 *Senior homme non licencié 21 à 40 ans*
- Catégorie n°6 *Senior dame non licenciée 21 à 40 ans*
- Catégorie n°7 Senior homme licencié 21 à 40 ans
- Catégorie n°8 Senior dame licenciée 21 à 40 ans
- Catégorie n°9 Vétéran homme non licencié 41 à 50 ans
- Catégorie n°10 Vétéran dame non licenciée 41 à 50 ans
- Catégorie n°11 Vétéran homme licencié 41 à 50 ans
- Catégorie n°12 Vétéran homme licencié 41 à 50 ans
- Catégorie n°13 Master 1 homme non licencié 51 à 60 ans
- Catégorie n°14 Master 1 dame non licenciée 51 à 60 ans
- Catégorie n°15 Master 1 homme licencié 51ans et plus
- Catégorie n°16 Master 1 dame licenciée 51 ans et plus
- Catégorie n°17 Master 2 homme 61 ans et plus
- Catégorie n°18 Master 2 dame 61 ans et plus
- Catégorie n°19 Tandem mixte 45 ans et plus

Vous êtes licencié, précisez :

La fédération à laquelle vous appartenez : (compétition uniquement) _____

Le n° de votre licence : _____

Vous n'êtes pas licencié :

Vous certifiez sur l'honneur n'avoir possédé aucune licence cycliste en 2008 et 2009, sous peine de l'application des mêmes sanctions que l'art. 5 du règlement du challenge.

En tant que non licencié, il sera exigé un certificat médical de l'année civile en cours portant la mention de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Vous devez (licenciés et non licenciés) joindre également :

- une photocopie de la carte d'adhérent
- une photocopie de la pièce d'identité

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions.

Date_ _ _ _ _

Signature :

Adressez vos courriers à :
Geneviève Malafosse
DDT 65 - ASCEE 65 Challenge cyclisme 2010
3,rue Lordat – BP 1349
65013 TARBES Cedex

Inscription

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner pour le
30 Avril 2010 délai de rigueur

NOM _____ Prénom _____ ASCEE _____

Homme

Femme

Age : __

Coureur

Accompagnateur

Du vendredi soir au dimanche matin inclus : 150 €

*Forfait incluant les frais d'engagement, d'hébergement, de repas et d'organisations.
Les visites des accompagnateurs ne sont pas comprises.*

Personnes avec qui vous désirez partager la chambre :

NOM : _____ prénom : _____ ASCEE n° : _____

NOM : _____ prénom : _____ ASCEE n° : _____

NOM : _____ prénom : _____ ASCEE n° : _____

NOM : _____ prénom : _____ ASCEE n° : _____

Adressez vos courriers à :
Geneviève Malafosse
DDT 65 - ASCEE 65 Challenge cyclisme 2010
3,rue Lordat – BP 1349
65013 TARBES Cedex

Pour tout renseignement concernant le challenge, vous pouvez contacter :

- Michel Daï-Pra : 05 62 44 59 34 - Michel.dai-pra@equipement-agriculture.gouv.fr
- Claude Mathebat : 05 62 51 41 41 - Claude.mathebat@equipement-agriculture.gouv.fr
- Geneviève Malafosse : 05 62 51 40 52 - genevieve.malafosse@equipement-agriculture.gouv.fr
- Philippe Dongay : 06 75 14 56 44

FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS
à retourner pour le :
30 Avril 2010 délai de rigueur

Nom	Prénom	N° de carte	Affiliation (Article 7 du présent règlement)	Date certificat médical	Montant

Total général : _____ €

Nom de la personne à contacter :

son numéro de téléphone :

son adresse courriel :

Tout participant à un challenge est placé sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline de la FNASCEE.

Je soussigné _____, Président(e) de l'ASCEE _____, atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

Fait à _____, le _____

Le ou la Président(e) (*signature et cachet de l'ASCEE*)

Le règlement s'effectuera par chèque global à l'ordre de l'ASCEE 65 et sera adressé à :

DDT 65 - ASCEE 65 Challenge cyclisme 2010
3,rue Lordat – BP 1349
65013 TARBES Cedex